

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-47 du 24 décembre 2019 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930811S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2019-29 du 30 octobre 2019 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Nathalie SERRE aux fonctions de directrice des affaires financières par intérim,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice des affaires financières par intérim exercées par Mme Nathalie SERRE au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS